

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 24/2025

le 10 septembre 2025

Octroi d'un cautionnement en garantie d'un emprunt unique de Fr. 465'000.- pour la Société coopérative du Manège de Villard destiné aux travaux de modernisation de ses installations

10.03.02-2508-Preavis-24-Cautionnement-Manege-Villard.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un cautionnement, au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique de Fr. 465'000.- à contracter par la Société coopérative du Manège de Villard (SCMV) pour des travaux de rénovation et de modernisation de ses installations.

2. Préambule

La SCMV est propriétaire et gère les infrastructures du manège situé sur le territoire communal. Au bénéfice d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) jusqu'au 3 février 2052, la parcelle N° 1409 est affectée à l'exercice de l'équitation. Dans ce but, la société coopérative supporte les coûts pour la réparation, la transformation et l'entretien des infrastructures, bâtiments et aménagements. Elle est également autorisée à réaliser de nouvelles constructions conformément à l'affectation des lieux et aux dispositions légales et réglementaires.

3. Situation

Le manège remplit de nombreuses fonctions en relation avec le cheval (voir présentation en annexe 1). Outre la mise à disposition de boxes et de lieu d'entraînement et de loisirs, le manège a développé des activités à destination les jeunes offrant notamment des cours d'équitation à des prix avantageux.

Pour garantir un service à la hauteur des attentes et entretenir correctement les bâtiments et infrastructures, la SCMV doit passer par une phase d'investissements conséquente nécessitant un financement bancaire.

Afin de bénéficier de taux d'intérêt intéressants, la SCMV a sollicité la Commune pour un cautionnement sur le crédit qui sera demandé.



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

4. Le projet

En raison d'une demande toujours croissante, la SCMV envisage la construction de nouvelles écuries et d'une nouvelle grange pour accueillir davantage de chevaux. A cela s'ajoute la création d'une rampe d'accès aux parcs, une stabilisation des terrains et clôtures et divers travaux de réfections résumés dans le tableau des coûts ci-dessous.

Les nouvelles constructions prévues (voir plans annexe 2) ont été mis à l'enquête et bénéficient d'un permis de construire depuis le 7 février 2025.

Bien que saines, les finances de la coopérative ne permettent pas de couvrir les investissements précités sans recours à un crédit hypothécaire.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions favorables sur les taux d'emprunt, la coopérative sollicite un cautionnement pour l'emprunt à la Commune.

Etant précisé que la Commune est membre de la coopérative et que la Municipalité est représentée au sein du comité.

5. Les coûts

Ci-après, le tableau des coûts pour la rénovation et modernisation des installations du manège de Villard, budget prévisionnel sur la base de devis d'entreprises :

Type de travaux	Montant TTC
Echafaudages pour l'exécution des travaux	Fr. 12'000.-
Sablage de toute la structure extérieure	Fr. 70'946.-
Remplacement des lames et portes cassées sur le tour du manège	Fr. 24'700.-
Remplacement de l'ensemble des vitrages en plexiglas	Fr. 12'500.-
* Création d'une nouvelle écurie (boxes et infrastructures)	Fr. 227'600.-
* Création d'une nouvelle grange, maçonnerie et charpente	Fr. 162'300.-
* Création d'une rampe d'accès aux parcs et stabilisation des terrains et clôtures	Fr. 49'900.-
Raccordement EC/EU	Fr. 5'054.-
Total des travaux projetés	Fr. 565'000.-
Fonds propres	Fr. 100'000.-
Emprunts prévus	Fr. 465'000.-

*Nouvelles constructions selon permis de construire.



6. Plan d'amortissement

Vu l'échéance du DDP au 3 février 2052, il est prévu que la SCMV amortisse son emprunt sur une durée de 25 ans, dès l'année de la fin des travaux, soit de 2026 à 2050, en tenant compte d'un taux d'intérêt fixe estimé à 2 % :

Année	Emprunt	Taux	Intérêts	Amort	Annuité
2026	465'000	2%	9'300	18'600	27'900
2027	446'400	2%	8'928	18'600	27'528
2028	427'800	2%	8'556	18'600	27'156
2029	409'200	2%	8'184	18'600	26'784
2030	390'600	2%	7'812	18'600	26'412
2031	372'000	2%	7'440	18'600	26'040
2032	353'400	2%	7'068	18'600	25'668
2033	334'800	2%	6'696	18'600	25'296
2034	316'200	2%	6'324	18'600	24'924
2035	297'600	2%	5'952	18'600	24'552
2036	279'000	2%	5'580	18'600	24'180
2037	260'400	2%	5'208	18'600	23'808
2038	241'800	2%	4'836	18'600	23'436
2039	223'200	2%	4'464	18'600	23'064
2040	204'600	2%	4'092	18'600	22'692
2041	186'000	2%	3'720	18'600	22'320
2042	167'400	2%	3'348	18'600	21'948
2043	148'800	2%	2'976	18'600	21'576
2044	130'200	2%	2'604	18'600	21'204
2045	111'600	2%	2'232	18'600	20'832
2046	93'000	2%	1'860	18'600	20'460
2047	74'400	2%	1'488	18'600	20'088
2048	55'800	2%	1'116	18'600	19'716
2049	37'200	2%	744	18'600	19'344
2050	18'600	2%	372	18'600	18'972

7. Agenda

Dépôt du préavis	10 septembre 2025
Décision du conseil communale	29 octobre 2025
Octroi du crédit sur cautionnement	Novembre 2025
Travaux	Automne 2025 - automne 2026

8. Conséquences financières

Sous réserve que la Société coopérative du Manège de Villard rembourse l'emprunt et les intérêts dans les délais convenus et que la caution communale ne doive pas être activée, il n'y a pas de conséquence financière pour la Commune.

Le plafond pour risques pour cautionnement et autres formes de garanties de Fr. 5 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, est utilisé à ce jour à hauteur de Fr. 1'361'270.-.

9. Personnel communal

Aucune incidence.



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

10. Développement durable

10.1. Social

Le maintien d'activités équestres à un prix abordable sur le territoire communal est favorable aux activités de loisirs pour toutes et tous.

10.2. Économique

Pas d'incidence particulière.

10.3. Environnement

Les constructions sont prévues principalement en bois, il n'y a pas d'incidence négative sur l'environnement.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 24/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

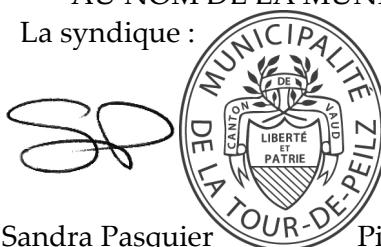
décide :

1. en relation avec les dispositions prévues à l'article 143 de la Loi sur les Communes (LC), d'autoriser la Municipalité à accorder, au nom de la Commune, un cautionnement solidaire d'un montant maximum de Fr. 465'000.- et ce jusqu'au 31 décembre 2050, en garantie d'un emprunt unique à contracter par la Société coopérative du Manège de Villard pour des travaux de rénovation et de modernisation des installations du manège de Villard ;
2. d'inscrire ce cautionnement dans le cadre du plafond des risques pour cautionnement et autres formes de garanties de Fr. 5 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 1'361'270.- et valable pour la législature en cours.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Plans d'enquête des nouvelles constructions
- Présentation du Manège de Villard

Délégué municipal : M. Alessio Grutta

Adopté par la Municipalité : le 18 août 2025



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

Manège de Villard/Domaine Equestre de La Tour-de-Peilz

Rte de Blonay 234
1814 La Tour-de-Peilz

www.manege-ltp.ch



Présentation du Manège de Villard / Domaine Équestre de La Tour-de-Peilz

« Le Manège compte une école d'équitation dynamique pour les élèves de tous niveaux, du débutant aux plus avancés. Apprendre à monter à cheval et développer ses compétences avec un enseignement pédagogique de qualité permet à tout un chacun de s'épanouir auprès des chevaux. »

Les différents examens en collaboration avec la Fédération suisse des sports équestres tels que le Diplôme de formation de base, le Brevet et les licences sont organisés. Le Manège forme des apprentis jusqu'à l'obtention du CFC de professionnel du cheval.

Le centre accueille aussi des équidés en pension et notre priorité s'oriente sur le bien-être des chevaux. »

Kristel Morand, gérante depuis 2006

Les atouts essentiels du Manège :

Le Manège de Villard à La Tour-de-Peilz joue un rôle essentiel pour la communauté locale, en particulier pour les enfants et les parents. Son succès témoigne de l'impact positif qu'il a sur ses utilisateurs. Voici quelques éléments qui expliquent pourquoi ce lieu est si important pour les enfants, les parents et les clients en général :

Développement personnel des enfants :

Le Manège offre aux enfants une occasion unique de développer des compétences physiques, mentales et émotionnelles. L'équitation, en tant qu'activité sportive, favorise la coordination, la confiance en soi et l'autodiscipline. En apprenant à s'occuper des chevaux, les enfants acquièrent également des valeurs importantes comme la responsabilité, le respect et l'empathie.

Éducation et loisir :

Les cours d'équitation et les stages de vacances permettent aux enfants d'allier apprentissage et plaisir. En plus des compétences pratiques liées à l'équitation, ces activités favorisent la socialisation, en permettant aux enfants de se faire de nouveaux amis et de travailler en groupe. Les stages pendant les vacances sont également une excellente manière de passer du temps de qualité tout en développant de nouvelles passions.

Un lieu de rencontre et de communauté pour les familles :

Pour les parents, le Manège représente souvent bien plus qu'un simple lieu d'activités. C'est un endroit où ils peuvent se retrouver avec d'autres familles partageant les mêmes intérêts et soutenir leurs enfants dans leur développement. L'engagement familial est renforcé par l'opportunité de participer à des événements communautaires ou de suivre les progrès de leurs enfants dans un cadre sécuritaire et bienveillant.

Valorisation de l'équitation comme activité accessible :

L'accès à des installations de qualité que nous souhaitons développer et à des professionnels expérimentés permet à l'équitation de devenir une activité enrichissante, même pour les débutants. Pour certains enfants, cela peut même devenir une passion durable, voire un projet de vie. Le Manège en proposant des formations adaptées à différents niveaux, encourage une progression régulière et assure une expérience positive pour tous.

Soutien au bien-être et à l'épanouissement :

Le contact avec les animaux, particulièrement les chevaux, est reconnu pour ses effets bénéfiques sur le bien-être des enfants. Cela leur offre une expérience apaisante et peut les aider à gérer des émotions complexes. L'équitation est également un moyen pour les jeunes de se connecter avec la nature, favorisant ainsi une meilleure santé mentale et physique.

En résumé, le Manège de Villard à La Tour-de-Peilz est un lieu de choix qui joue un rôle clé dans le développement des enfants, dans la création de liens sociaux entre familles et dans l'intégration de l'équitation comme activité enrichissante et accessible pour tous. Son succès est le reflet de l'impact positif qu'il a sur la communauté.

Le Manège en quelques chiffres :

- **Plus d'une centaine de cours sont donnés par semaine**
- **Plus d'une vingtaine de poneys et de chevaux spécialement formés pour faciliter l'apprentissage selon chaque niveau**
- **Plus d'une centaine d'enfants participent à nos stages de vacances**



L'École d'Équitation

À l'École d'Équitation du Manège de Villard, nous nous engageons à offrir un enseignement de qualité, adapté à tous les niveaux. Nos moniteurs expérimentés vous guideront à travers un programme personnalisé, allant des premiers pas en équitation jusqu'aux disciplines plus avancées telles que le dressage et le saut d'obstacles.



Nos cours sont conçus pour être accessibles, tout en mettant l'accent sur le respect de l'animal et sur l'amélioration continue des compétences techniques des cavaliers. Que vous soyez un enfant, un adolescent ou un adulte, nous avons une offre variée qui répondra à vos attentes, tout en garantissant sécurité et bien-être pour vous et votre monture.

Une bonne école d'équitation se distingue par plusieurs qualités essentielles qui garantissent un enseignement de qualité, une expérience agréable et sécuritaire pour les cavaliers, tout en prenant soin du bien-être des chevaux.

Voici nos priorités :

1. Des moniteurs qualifiés et expérimentés

Les instructeurs doivent être certifiés et avoir une bonne expérience dans l'enseignement de l'équitation, quel que soit le niveau des cavaliers (débutants ou avancés). Ils doivent être capables d'expliquer clairement les techniques, d'adapter leur enseignement en fonction des besoins de chaque élève et d'assurer une ambiance positive et respectueuse.

2. Des chevaux bien traités

Les chevaux doivent être en bonne santé, bien entretenus, et adaptés au niveau des cavaliers. Une école d'équitation responsable veille à la condition physique et mentale de ses chevaux.

3. Des infrastructures adaptées et sécuritaires

L'école doit disposer d'installations modernes et sécurisées : une carrière (piste d'équitation) bien entretenue, des équipements de qualité (selles, licols,...) et des zones de rangement adaptées. Les locaux doivent être propres et bien organisés, et l'école doit respecter les normes de sécurité.

4. Une pédagogie progressive et personnalisée

Les cours doivent être adaptés au niveau de chaque élève et progresser à un rythme approprié. Une bonne école d'équitation propose des programmes personnalisés, que ce soit pour l'apprentissage des bases ou pour la préparation aux compétitions.

5. Des groupes de taille appropriée

Les groupes ne doivent pas être trop nombreux afin que chaque cavalier puisse recevoir une attention individualisée de la part de l'instructeur. Un petit groupe permet aussi de mieux travailler sur les points techniques et d'assurer plus de sécurité.

6. Des valeurs de respect et d'éthique

Une école d'équitation doit promouvoir des valeurs de respect, tant envers les chevaux que les autres cavaliers. L'aspect éthique est primordial : il est important que les élèves apprennent à traiter les chevaux avec douceur et bienveillance.

7. Une bonne gestion de la sécurité

La sécurité doit être une priorité, avec des consignes claires sur les comportements à adopter, la nécessité de porter des équipements de protection (casques, bottes), et la mise en place de protocoles en cas d'accident.

8. Des activités variées et un suivi régulier

En plus des cours réguliers, une bonne école d'équitation propose diverses activités : des sorties en extérieur, des stages thématiques (comme le dressage, le saut d'obstacles, ou la randonnée), et un suivi personnalisé pour aider les cavaliers à atteindre leurs objectifs.

9. L'ambiance et le climat social

Une atmosphère amicale et accueillante est essentielle. Les relations entre les élèves, les moniteurs et le personnel doivent être positives. Les bons échanges favorisent une meilleure ambiance d'apprentissage.

10. L'engagement envers le développement durable

Certaines écoles se distinguent par un engagement pour le bien-être de l'environnement : soins respectueux des espaces naturels, gestion raisonnée des pâturages, et pratiques écologiques.

En résumé, une bonne école d'équitation doit être un lieu où les cavaliers peuvent apprendre dans un environnement sécuritaire, respectueux, et professionnel, tout en prenant soin des chevaux.

Le Manège

Le Manège de Villard est un véritable havre de paix pour les chevaux et leurs propriétaires. Notre manège couvert permet de pratiquer l'équitation toute l'année, quelle que soit la météo. Il est équipé d'installations offrant une expérience de qualité pour le travail de votre cheval en toute sécurité.

Nos infrastructures incluent :

Un manège couvert, idéal pour les entraînements par tous les temps.

Deux carrières extérieures pour des séances de travail à ciel ouvert.

Des paddocks et des espaces verts où vos chevaux peuvent se détendre et se dépenser. Des boxes spacieux et confortables pour les chevaux.

Les Pensions de Chevaux

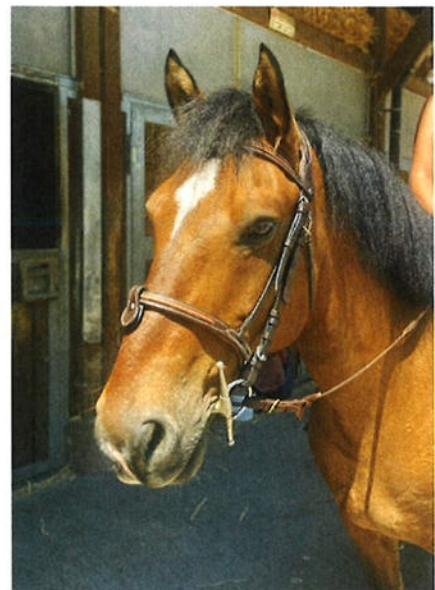
Le Manège de Villard offre des services de pension pour chevaux, adaptés à tous les besoins. Nous accueillons des chevaux de toutes races et disciplines, en leur offrant un environnement calme, sécurisé et bienveillant. Notre équipe de professionnels veille au bien-être de chaque cheval, avec des soins quotidiens, une gestion rigoureuse de leur alimentation et une surveillance constante.

Nous proposons plusieurs types de pensions, en fonction des besoins spécifiques de chaque cheval :

Pension box + paddock pour un confort optimal.

Pension en petit troupeau pour ceux qui préfèrent la compagnie de leurs congénères.

Soins personnalisés, incluant le suivi vétérinaire.

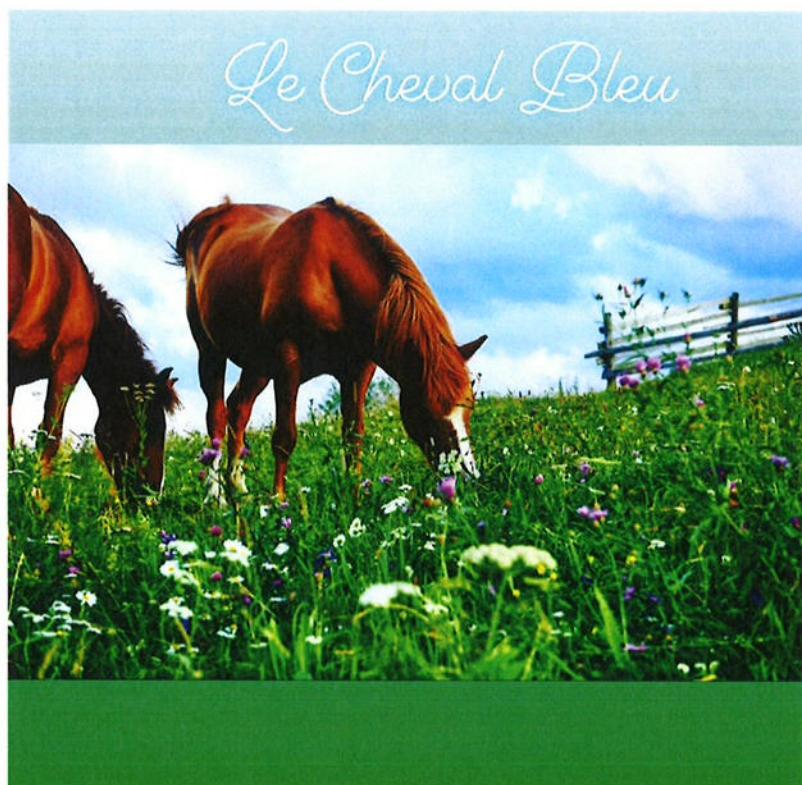


Un Lieu Idéal pour Tous

Que vous soyez cavalier en quête de perfectionnement, propriétaire de cheval cherchant une pension de qualité ou débutant désireux d'apprendre, le Manège de Villard vous accueille avec une équipe passionnée.



L'Association Le Cheval Bleu :



Nous avons des chevaux retraités qui souhaitent être proche de l'humain de par leurs habitudes et leurs envies. Un grand nombre de personnes s'enrichissent au contact des chevaux même s'ils ne sont plus montés. Ces relations sont bénéfiques autant pour l'humain que pour l'animal.

Pour qui?

Pour toutes personnes (peu importe l'âge, les difficultés ou les compétences).

Lieu?

Sur le site du Manège dans un cadre proche de la nature.

La découverte?

Les premières rencontres permettent d'établir les attentes de chaque personne et ciblent les objectifs à définir.

Les séances?

hebdomadaires ou régulières en fonction des objectifs ou ponctuelles (sorties classes d'école, classes vertes, sorties EMS...).

Le cheminement?

Un moment de partage unique avec le cheval dans un cadre bienveillant.

Le bien-être?

Confiance en soi, épreuves difficiles à surmonter, recherche d'un équilibre émotionnel, épanouissement, moments privilégiés.

Nous développons les compétences et encourageons l'intégration à une activité où l'individu est aussi valorisé dans sa démarche de prendre soin d'un animal.

L'importance pour la jeunesse d'être reliée au monde animal dans la nature n'est plus à démontrer. De nombreuses études rapportent les bénéfices de cette approche qui crée un lien fondamental avec le vivant (à contrario des écrans et tablettes).

Dans notre société, certaines personnes ont rarement l'occasion de côtoyer régulièrement des animaux (les familles vivants en appartement, les personnes âgées en EMS,...).

Toutes nos activités sont encadrées par des personnes formées et compétentes.

Nos buts & valeurs

Basée à La Tour-de-Peilz, l'Association Le Cheval Bleu a pour vocation de faciliter le contact avec les chevaux (sans forcément pratiquer les sports équestres).

Dans ce but, elle soutient les chevaux âgés. La deuxième partie de vie du cheval est une étape à gérer avec une attention particulière. Certains chevaux ne sont pas aptes pour des raisons de santé ou de caractères à se faire une place au sein d'un troupeau. Ils souhaitent continuer à garder leur mode de vie en restant proche de l'homme pour leur retraite. Les séances proposées sont donc particulièrement adaptées pour eux.

De par leurs expériences et leurs caractères, ces chevaux permettent de garantir une certaine sécurité même pour les novices.

L'Association encourage les moments de partage entre l'humain et le cheval.

Nos principales valeurs :

- Respect
- Bienveillance
- Equilibre
- Sérénité
- Confiance en soi

Notre éthique :

Le bien-être animal est un objectif sociétal partagé.

Préserver l'intégrité physique et mentale du cheval.

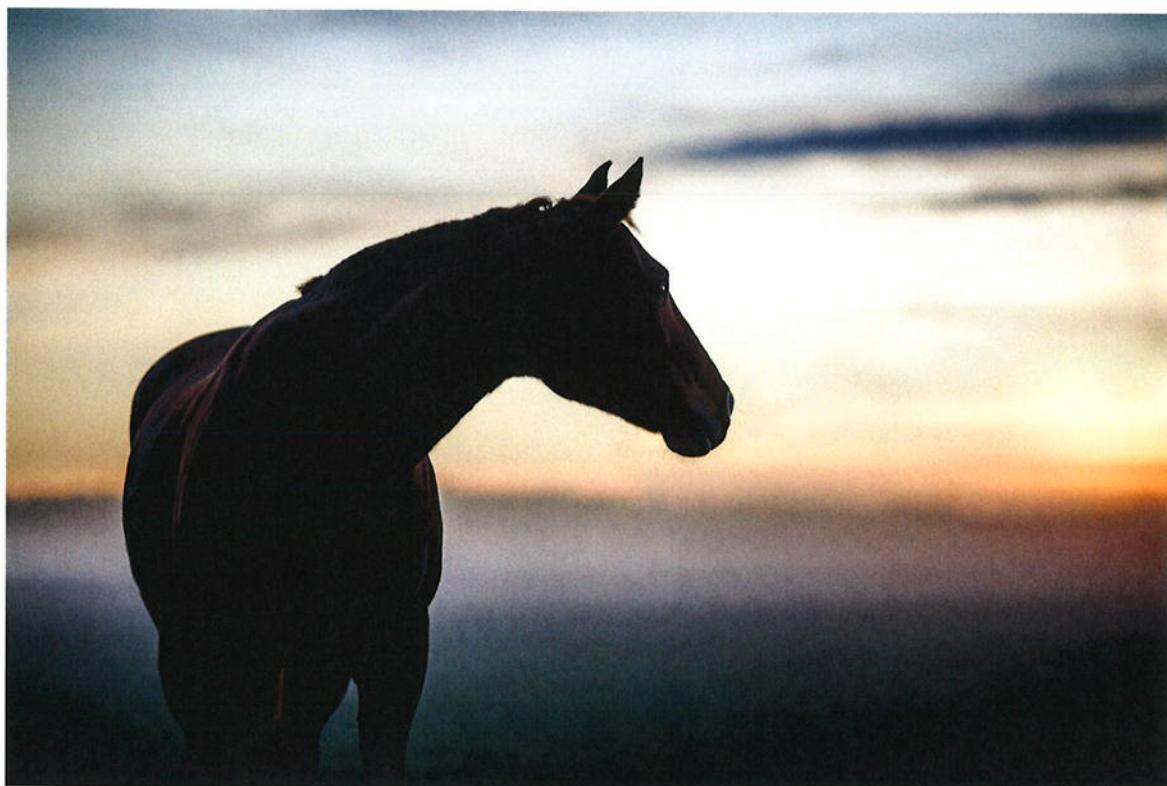
Etre à l'écoute de ses besoins fondamentaux, maintenir ses habitudes de vie si celles-ci lui conviennent et sont adaptées.

Développer les connaissances et la formation des différents aspects liés à la question du bien-être animal.

Communiquer sur les savoir-faire professionnels en matière de bien-être animal.

L'Association Le Cheval Bleu fondée en 2019 développe un réseau qui valorise le cheval dans sa deuxième partie de vie.

Elle reçoit de nombreuses classes d'école de la région, des enfants, des jeunes, des personnes adultes et âgées, des personnes handicapées et collabore notamment avec de nombreuses institutions.



Récapitulatif budget des travaux

Rénovation et modernisation des installations du manège de Villard
Budget prévisionnel avec les devis rentrés

Type de travaux	Montant TTC
Échafaudages pour l'exécution des travaux	12'000 frs
Sablage de toute la structure extérieure du manège	70'946 frs
Remplacement des lames et portes cassées sur tout le tour du manège	24'700 frs
Remplacement de l'ensemble des vitres en plexiglass	12'500 frs
Création d'une nouvelle écurie (selon mise à l'enquête) comprenant : maçonnerie, sanitaire, électricité, boxes et infrastructures	227'600 frs
Création d'une nouvelle grange (selon mise à l'enquête) comprenant : maçonnerie, charpente	162'300 frs
Création nouvelle rampe d'accès aux parcs, stabilisation des terrains et clôtures	49'900 frs
Divers, raccordement EU/EC	5'054 frs

Total des travaux projetés	565'000 frs
-----------------------------------	--------------------

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCURIE POUR SIX CHEVAUX ET CONSTRUCTION D'UNE GRANGE

Commune de La Tour-de-Peilz

Lieu-dit : En Villard

Adresse : Route de Blonay 242

Coordonnées moyennes : 2'556'715 / 1'145'770
altitude : 485 m. env.

Zone d'affectation : Secteur B selon
PPA "Domaine et Manège de Villard" du 17.09.1996

Limites des constructions : Alignement du 12.10.1965 (hors plan)
Art. 36 LRou (hors plan)

Zone de danger : --

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Note au recensement architectural : --

Raccordement EU : Sans changement

Raccordement EC :
— EC existant
— EC projeté

Mention : --

Dérogation : --

Particularité : --

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA

Av. Reller 42 | case postale 375 | 1800 Vevey 1 | 021 925 36 00
vevey@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



La propriétaire de la parcelle 1409 : **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**
La syndique : **Le secrétaire :**



L'auteur du projet :
R'd'architectures²
Rue du Centre 4
1800 Vevey
atelier@rda.ch

La propriétaire du DDP 2527 :

Seadley

ENQUETE PUBLIQUE DU 02 OCT. 2024 AU 31 OCT. 2024
l'atteste, au nom de la MUNICIPALITÉ,
SERVICE URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

4162

N° dossier
31'155.03

Parcelle n° 1409

Selon feuillet RF en date du 31.05.2024

Bâtiment eca 3111	406 m ²
Bâtiment eca 1949	939 m ²
Bâtiment eca B11	10 m ²
Accès, place privée	7747 m ²
Champ, pré, pâturage	34784 m ²
Jardin	1035 m ²
Route, chemin	27 m ²
Vigne	3931 m ²
Total	48879 m ²

Propriétaire : La Commune de La Tour-de-Peilz

DDP n° 2527

Selon feuillet RF en date du 31.05.2024

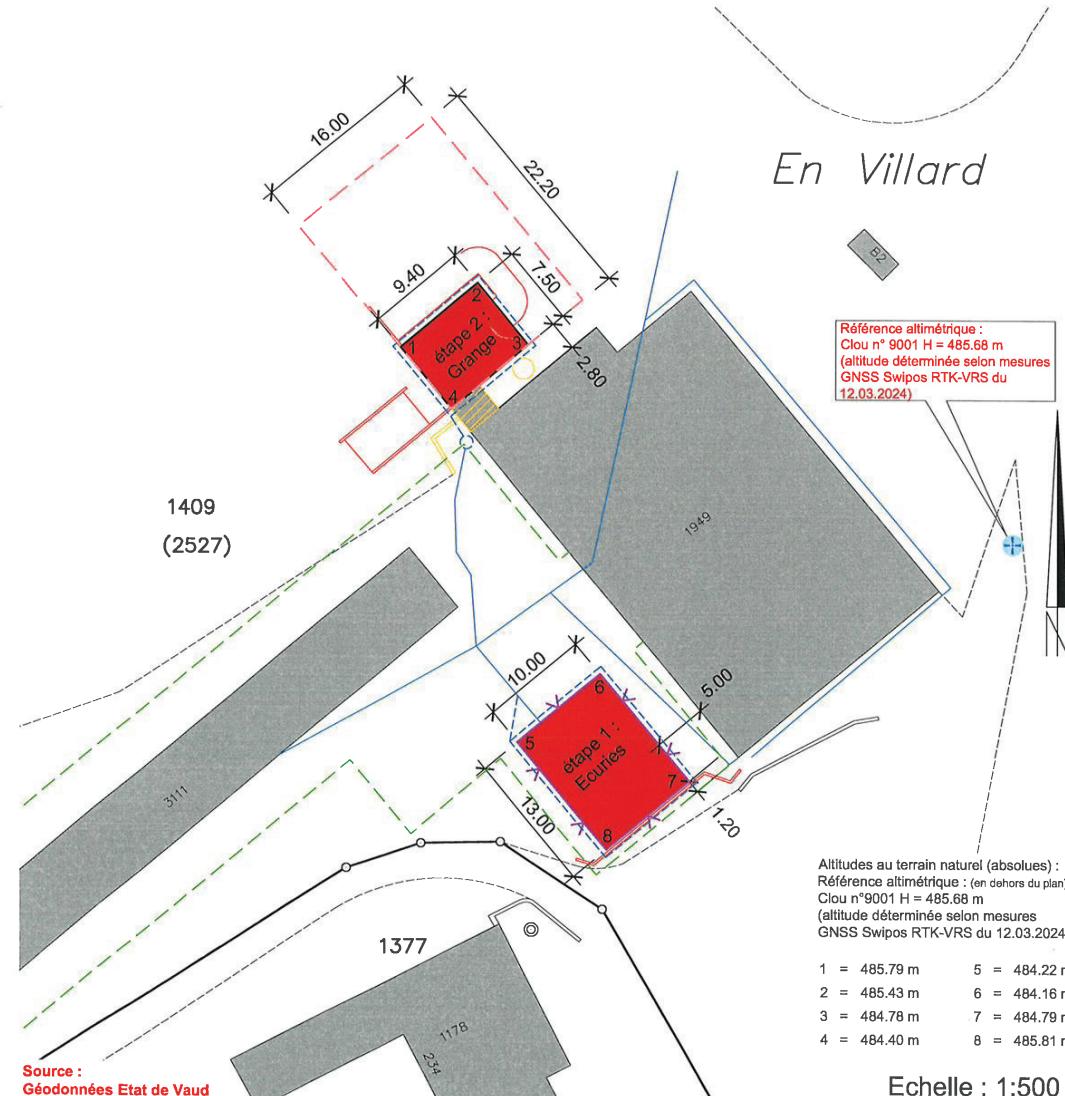
Bâtiment eca 3111	406 m ²
Bâtiment (Manège) eca 1949	939 m ²
Bâtiment eca B11	10 m ²
Accès, place privée	7747 m ²
Champ, pré, pâturage	34784 m ²
Jardin	1035 m ²
Route, chemin	27 m ²
Total	44948 m ²

Propriétaire : Société coopérative du
Manège de Villard

Propriétaire de la parcelle voisine

1377 La Commune de La Tour-de-Peilz

Vevey, le 14 juin 2024
Nicolas BORGEAUD
Nicolas BORGEAUD
Ingénieur géomètre breveté



Source :
Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi (non reportées)

ID 01/639	C	Source(s), canalisation et fontaine (ft. 1409)
ID 01/2083	C	Canalisation(s) d'eau (ft. 1409)
ID 01/2086	C	Canalisation(s) d'eau (ft. 1409)
ID 01/2090	C	Restriction au droit de bâtrir (ft. 1409)
ID 01/2091	C	Canalisation(s) d'eau (ft. 1409)
ID 01/2092	D	Source(s), canalisation (ft. 1409)
ID 01/2094	C	Canalisation(s) d'eau (ft. 1409)
ID 01/2095	D	Canalisation(s) d'égouts (ft. 1409)
ID 01/2097	C	DDP Superficie, jusqu'au 03.02.2052 (ft. 1409)
ID 01/2099	D	Passage pour piétons et pour véhicules (fts. 1409 et DDP 2527)
ID 01/2102	D/C	Passage pour piétons et pour véhicules (fts. 1409 et DDP 2527)
ID 01/2103	D/C	Canalisation(s) souterraines quelconques (fts. 1409 et DDP 2527)

Légende :

- écuries et grange projetées
- périmètre constructible pour les écuries
- périmètre constructible pour la grange
- périmètre d'évolution
- aménagements extérieurs
- accès
- aménagements extérieurs et partie de bâtiment à démolir

Détails : voir plans de l'architecte

Altitudes au terrain naturel (absolues) :
Référence altimétrique : (en dehors du plan)
Clou n° 9001 H = 485.68 m
(altitude déterminée selon mesures
GNSS Swipos RTK-VRS du 12.03.2024)

1 = 485.79 m 5 = 484.22 m
2 = 485.43 m 6 = 484.16 m
3 = 484.78 m 7 = 484.79 m
4 = 484.40 m 8 = 485.81 m

Echelle : 1:500

PLAN DE SITUATION

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :



Le secrétaire :

LA PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE 1409 :

LA PROPRIETAIRE DU DDP 2527 :

L'ARCHITECTE :

R d'architectures²
Rue du Centre 4
1800 Vevey
atelier@rdarchitectures.ch

ENQUETE PUBLIQUE DU 02 OCT. 2024 AU 31 OCT. 2024
l'atteste, au nom de la MUNICIPALITE,
SERVICE URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

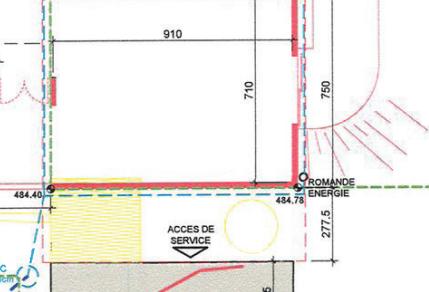
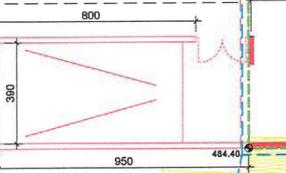
4162

Le chef de service

Maximilien Walter

ETAPE 2:
GRANGES

GRANGE
PERIMETRE DE CONSTRUCTION



300.5

1949

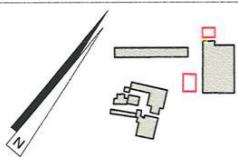
ETAPE 1:
ECURIES



CANALISATION EXISTANTE

PERIMETRE
DE CONSTRUCTION

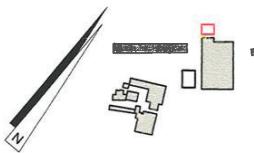
ROUTE DE BLONAY 242 - PARCELLE 1409 - ECA 1949



PLAN : ETAPPE 2 - GRANGES

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ
DDP 2527 : SOCIETE COOPERATIVE DU MANEGE DE VILLARD

ROUTE DE BLONAY 242 - PARCELLE 1409 - ECA 1949



AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
LA PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE 1409 : La syndique : Le secrétaire :



LA PROPRIÉTAIRE DU DDP 2527 :

Leveley

L'ARCHITECTE : R d'architectures²
Rue du Centre 4
1830 Vevey
atelier@rdarchitectures.ch

ENQUETE PUBLIQUE DU 02 OCT. 2024 AU 31 OCT. 2024
l'atteste, au nom de la MUNICIPALITÉ,
SERVICE URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

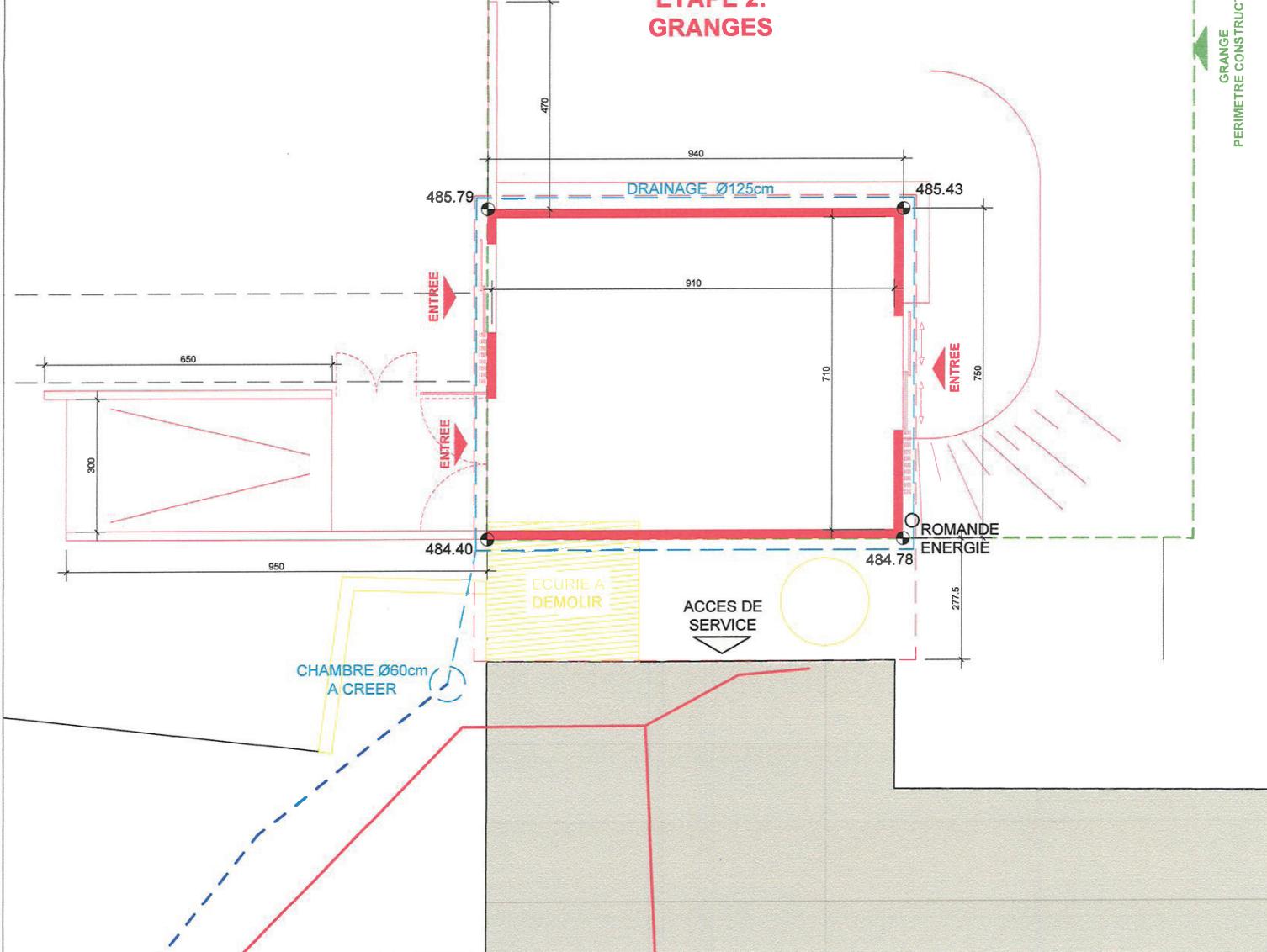
4162

Le chef de service

Maximilien Walter

**ETAPE 2:
GRANGES**

GRANGE
PERIMÈTRE CONSTRUCTIBLE



FACADES : ETAPE 2 - GRANGES

LA PROPRIETAIRE AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



LA PROPRIETAIRE DU DDP 2527

Alain

L'ARCHITECTE :

R d'architectures²
Rue du Centre 4
1800 Vevey
atelier@rarchitectures.ch

FACADE NORD EST

GRANGE HAUTEUR MAXIMUM ALT. 494.00

PERIMETRE CONSTRUCTIBLE

542
484.78
484.10

485.43

TM. MOYEN
484.67

ECURIES EXISTANTES

GRANGE HAUTEUR MAXIMUM ALT. 494.00

ENQUETE PUBLIQUE DU 02 OCT. 2024 AU 31 OCT. 2024
l'atteste, au nom de la MUNICIPALITE,
SERVICE URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

4162

Le chef de service

Maximilien Walter

FACADE NORD OUEST

GRANGE HAUTEUR MAXIMUM ALT. 494.00

GRANGE PERIMETRE CONSTRUCTIBLE

542
484.40
484.03

TM. MOYEN 484.67

750

485.79

485.10

TM. MOYEN 484.67

FACADE SUD OUEST

PLAN : ETAPPE 1 - ECURIES

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
LA PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE MUNICIPALITÉ
La syndicale : Le secrétaire :



LA PROPRIÉTAIRE DU DDP 2527 :

Seccaly

L'ARCHITECTE :
R d'architectures²
Rue du Centre 4
1800 Vevey
atelier@r2architectures.ch

ENQUETE PUBLIQUE DU 02 OCT. 2024 AU 31 OCT. 2024
l'atteste, au nom de la MUNICIPALITÉ,
SERVICE URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

4162

Le chef de service

Maximilien Walter

**ETAPE 1:
E CURIES**

PERMIS DE CONSTRUCTION
PERMIS DE DÉVOLUCTION
DES CONSTRUCTIONS

